

# MODALITÉS DE PÊCHE RÉCRÉATIVES AU SAUMON ATLANTIQUE (SAISON 2025)

## **AVIS CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA ZEC DE LA RIVIÈRE BONAVENTURE**

ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS DE LA BONAVENTURE (APSB)

### **Pour les Grands Saumons (longueur de 63 cm et plus) :**

- Remise à l'eau obligatoire des Grands Saumons durant toute la saison de pêche.

### **Pour les Petits Saumons (longueur de moins de 63 cm) :**

1er juin au 31 juillet :

- Remise à l'eau obligatoire des Petits Saumons dans tous les secteurs.

1er au 31 août :

- Si le résultat du décompte de mi-saison démontre une montaison de Petits Saumons satisfaisante (à déterminer avec le concours du ministère), il sera permis de capturer/garder 1 Petit Saumon par jour jusqu'à l'atteinte d'un quota qui pourra être établie en conformité avec les normes du Ministère. Advenant que le décompte de mi-saison ne puisse être effectué, la remise à l'eau obligatoire des Petits Saumons sera maintenue.

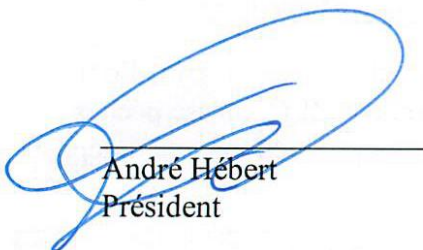
1er au 30 septembre :

- Remise à l'eau obligatoire des Petits Saumons dans tous les secteurs.

### **Autres modalités :**

- Contingent quotidien de remise à l'eau de 2 saumons.
- Rendre obligatoire l'enregistrement des remises à l'eau dans le règlement de pêche au saumon du Québec.

Bonaventure, le 8 janvier 2025

  
\_\_\_\_\_  
André Hébert  
Président